

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

**AVIS D'APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT
PROCÉDURE RESTREINTE NATIONALE**

PROJET DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE INTELLIGENTE FACE
AU CLIMAT (AIC) EN AFRIQUE DE L'OUEST

Référence du marché: ARAA/AIC/2025/AMI/012

**SÉLECTION DE DEUX (02) ONG LOCALES POUR L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES
BÉNÉFICIAIRES DU PROJET DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE INTELLIGENTE FACE AU CLIMAT
(AIC) EN AFRIQUE DE L'OUEST DANS LES RÉGIONS DE LA KARA ET DES SAVANES AU TOGO**



ADAPTATION FUND

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans Dgmarket.com du 09 mars 2021.

2. La Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a obtenu un don du Fonds d'Adaptation par l'intermédiaire de la BOAD pour financer le Projet régional de promotion de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) en Afrique de l'Ouest, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) intitulé sélection de deux (02) ONG locales pour l'encadrement technique des bénéficiaires du projet AIC.

3. La mission consiste à apporter une assistance technique à travers un appui de proximité aux agriculteurs bénéficiaires du projet pour assurer une mise en œuvre adéquate des pratiques et technologies AIC déjà identifiées. Cette prestation s'effectuera dans les régions de la Kara et des savanes au Togo. Le marché se constitue en deux (02) lots :

- **Lot 1:** encadrement technique des bénéficiaires du projet AIC dans la **région de la Kara au Togo.**
- **Lot 2:** encadrement technique des bénéficiaires du projet AIC dans la **région des Savanes au Togo.**

La durée de la mission est estimée à vingt-quatre (24) mois à compter de la date de signature du contrat.

4. Les ONG locales légalement constituées, intéressées sont invitées à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations ci-après qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services :

- a. Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ;
- b. les informations justifiant la nature des activités du candidat, son organisation managériale, ses expériences, ses qualifications dans le domaine des prestations et la facilité de mobilisation du personnel demandé, la mobilisation des financements des partenaires sur les trois dernières années (2022 ; 2023 ; 2024)
- c. Si l'ONG est constituée en groupement, une copie de l'accord de groupement ou d'une lettre d'intention de constituer un groupement ;

Des ONG peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives sous forme de groupement solidaire. En cas de groupement, tous les membres du groupement seront solidairement et conjointement responsables pour le contrat dans son intégralité, si sélectionné.

Il est demandé aux candidats éligibles de fournir ces informations dans leurs manifestations d'intérêt en ne dépassant pas 15 pages (sans annexes).

Chaque candidat ne peut soumissionner que pour un seul lot.

5. Les candidats disposant de l'expérience et des compétences requises en rapport avec la nature de la mission, seront évalués et comparés, et le candidat le plus qualifié et expérimenté sera sélectionné. Seul le candidat retenu doit être invité à remettre une proposition technique et financière puis, à condition que cette proposition soit conforme et acceptable, être invité à négocier le marché. Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC). En cas d'égalité de points entre deux candidats, le candidat ayant le plus d'expériences de la catégorie C sera le mieux classé. Si l'égalité persiste celui qui a le

plus d'expériences de la catégorie D sera le mieux classé. En cas toujours d'égalité celui ayant présenté plus d'expériences de la catégorie E sera mieux classé.

Les candidats seront évalués sur la base des critères ci-après:

Critères	Notes
<p>A. Nature des activités de l'ONG locale avec le domaine de la prestation</p> <p>Être une ONG légalement constituée et justifier d'au moins cinq (05) années d'existence (joindre la copie légalisée du récépissé et rapports d'activités des exercices 2022 ; 2023 et 2024 soumis à l'Autorité compétente)</p>	10 points
<p>B. Organisation technique et managériale de l'ONG locale</p>	10 points
<p>C. Nombre d'années d'expérience dans la mise en œuvre des projets de lutte contre les changements climatiques, en lien avec l'agriculture intelligente face au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> - < 5 ans = 00 pts, - Entre 5 et 10 ans = 05 pts, - > 10 ans = 10 pts. <p>Joindre la page de garde et de signature de l'Accord/contrat avec le partenaire ou tout autre document pouvant justifier la réalisation de la mission :</p>	10 points
<p>D. Qualifications de l'ONG locale dans le domaine des prestations durant les 10 (dix) dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir réalisé au moins trois (03) missions dans l'encadrement des producteurs pour la mise en œuvre des techniques de conservation des eaux et de restauration des sols dans la zone d'intervention du projet, (03 mission = 05 points ; plus 05 points supplémentaires par mission dans la limite de 10 points) - Avoir réalisé au moins trois (03) projets financés par des partenaires au développement comme CEDEAO, BOAD, USAID, Banque mondiale, Union européenne, AFD, AECID, DDC, etc.) (03 projets = 05 points ; plus 05 points supplémentaires par projets dans la limite de 10 points), <p>Joindre la page de garde et de la signature de l'accord/contrat avec le partenaire ou tout autre document pouvant justifier la réalisation de la mission.</p>	<p>30 points</p> <p>15 points</p> <p>15 points</p>

Critères	Notes
E. Qualifications générales et nombre de personnels professionnels permanents	40 points
- Nombre d'ingénieurs agro-environmentalistes/environmentalistes, BAC+5 au moins Un (01) ingénieur = 10 points Deux (02) ingénieurs = 20 points	20 points
- Nombre de techniciens supérieurs agricoles (TSA), BAC+ 2 au moins ou équivalent Un (01) TSA = 10 points Deux (02) TSA = 20 points	20 points

6. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des « Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement ». Les candidats sont tenus de respecter les dispositions relatives à la politique de la lutte contre la fraude et la corruption de la BOAD (confère dispositions 1.20 et 1.21 des Directives).

L'ONG locale ne doit pas être engagée pour des missions qui seraient incompatibles avec ses obligations présentes ou passées envers d'autres tiers ou qui risqueraient de la mettre dans l'impossibilité d'exécuter sa mission au mieux des intérêts de l'Autorité contractante.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir d'autres informations supplémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org, jndione@araa.org ; adasilveira@araa.org , avec en objet « AMI0X12 AIC-BOAD-ONG-TOGO ».

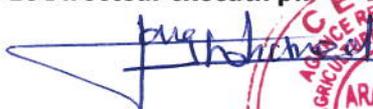
Les informations complémentaires sont contenues dans les termes de référence accessible à travers le lien drive : <https://bit.ly/44Coupv> ou sur le site web de l'ARAA www.araa.org section Opportunités.

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à partir de l'adresse Drive : <https://bit.ly/3IkVH1i> au plus tard :

- Date : **28 juillet 2025**
- Heure : **23 H 59 GMT.**

Les manifestations d'intérêt doivent être écrites en français sous la forme de **fichier PDF unique.**

Le Directeur exécutif p.i



ZONGO Mohamed

